



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 1^{er} octobre 2021

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 13
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 24 septembre 2021

Le premier octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yann Le MOAL

Absents : Olivia GHIBAUDO (pouvoir à Christine PORCHEZ), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Yohann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE (pouvoir à Christine GRANIER), Sandrine BRUSQUE (pouvoir à Jocelyne KUZNIAK)

Secrétaire : Aude FRIED

OPPOSITION AUX ORIENTATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE FUTUR CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT-ONF

M. le Maire expose :

- Les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :
 - . que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
 - . que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7.5 millions d'euros en 2023, 10 millions d'euros en 2024 et 10 millions en 2025 ;
- La réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;
- Les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;
- Toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...
- Les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme Loisier, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse,
- Le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'Etat et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

Considérant les discours tenus par les représentants de l'Etat :

- Emmanuel Macron : « la forêt de part toutes ses ressources, mérite toute notre attention »
- Julien Denormandie : « je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier »
- Bruno Le Maire : « en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois »

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M. VERNET) et 16 voix pour :

- **DECIDE de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables pour les communes ;**
- **S'OPPOSE :**
 - . à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
 - . au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes



. au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat

- **DEMANDE que :**

. l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;

. l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;

. l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire